

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
Mme CAPANNELLI Claire
Mme GUERBEAU Pascale
M.MORTELECQUE Denis
Mme MOUILLE Sophie
Mme BARBE Marie-Laurence
M.WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu.
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael.
Mr DEWAILLY Bruno à M. ROLAND Eric.

Assistait à la séance : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. ROLAND Eric ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

FINANCES

Décision budgétaire modificative n° 1

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 18 juin 2025

Date de réception en préfecture : 1^{er} juillet 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 1^{er} juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025

N°2

FINANCES

Décision budgétaire modificative n° 1

Vu le rapport de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, transmis à la commune,

Considérant les observations formulées relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité,

Considérant la nécessité de régulariser certaines écritures budgétaires afin de se conformer aux recommandations de la CRC,

Considérant en particulier la nécessité de modifier le report des Restes à Réaliser (RAR) initialement prévus de l'exercice 2024 vers 2025, afin d'assurer une meilleure continuité budgétaire,

Considérant la proposition d'une nouvelle inscription à l'OP 259 permettant de payer le devis signé en cours soit pour un montant de 42.336€

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la présente décision modificative, portant notamment sur la régularisation des RAR, comme suit :

DM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-259-511 : Parc Urbain nouvelle maternelle	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-321 : Frais d'études	3 570,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	51 570,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-01 : Terrains nus	38 860,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-512 : Autres réseaux	73 475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21841-246-212 : Réhabilitation des écoles élémentaires	3 313,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-253-313 : Bibliothèque municipale	11 600,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	127 249,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-246-212 : Réhabilitation des écoles élémentaires	12 722,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-259-511 : Parc Urbain nouvelle maternelle	59 664,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	72 387,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	251 206,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		-251 206,14 €		0,00 €

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1, L 2313-1 et suivants,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 24 juin 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'adoption du budget primitif de l'exercice 2025 en séance du conseil municipal du 02 avril 2025,

Ayant entendu l'exposé de M. POULLIER,

Après en avoir délibéré,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessus pour se conformer aux recommandations de la CRC,

DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 telle que présentée dans la délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

